

# culture en jeu

LES CRÉATEURS  
L'ARGENT  
LE PUBLIC

n°27 - septembre 2010 [www.cultureenjeu.ch](http://www.cultureenjeu.ch)

Tu ne  
globaliseras  
point.



RACALBUTO | 2010-





# Histoire

## La globalisation face à la Diversité

Par **Gérald Morin**

«La mondialisation est inéluctable et irréversible. Nous vivons déjà dans un monde d'interconnexion et d'interdépendance à l'échelle de la planète. Tout ce qui peut se passer quelque part affecte la vie et l'avenir des gens partout ailleurs. Lorsque l'on évalue les mesures à adopter dans un endroit donné, il faut prendre en compte les réactions dans le reste du monde. Aucun territoire souverain, si vaste, si peuplé, si riche soit-il, ne peut protéger à lui seul ses conditions de vie, sa sécurité, sa prospérité à long terme, son modèle social ou l'existence de ses habitants. Notre dépendance mutuelle s'exerce à l'échelle mondiale...»

Zygmunt Bauman  
dans *Le Nouvel Observateur*,  
24-30 mai 2007

**Q**U'IL SOIT un personnage historique ayant vécu au début du XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ou qu'il soit un personnage légendaire proposé par l'Ancien Testament, Moïse est le premier homme sur Terre à avoir fait et à avoir imposé, au nom de Yahvé, une proposition universelle. Les populations de l'époque adoraient de nombreux dieux appartenant soit à quelque «Olympe», soit faisant partie d'une chapelle de dieux plus privés liés à chaque tribu ou à chaque famille. En résultait une grande diversité d'expressions du spirituel et du sacré. Et voilà que Moïse annonce qu'il n'y a plus qu'un seul Dieu qui s'impose et dicte sa Loi en dix commandements fondamentaux. Une révolution déjà tentée d'une autre manière – et qui fut un échec – par le pharaon Akhenaton (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.). Les effets de cette révolution «globalisante» ont traversé plus de trois millénaires apportant leur lot de propositions constructives mais aussi de réalités oppressantes.

Un autre personnage historique va se servir de ce principe de globalisation pour asseoir son pouvoir, l'empereur romain Constantin 1<sup>er</sup> (272-337 après J.-C.), qui va utiliser le dynamisme et la structure hiérarchique très efficace de l'Église chrétienne, en considérant très vite cette dernière comme un rouage de l'État et l'un des principaux soutiens du pouvoir. Il devient en quelque sorte le «président de l'Église» laissant à l'Évêque de Rome (le Pape) le rôle de «premier ministre». Pour

gouverner sur des continents entiers et tenir ensemble des populations aux us et coutumes fort différents, il faut proposer des solutions simples et centraliser le pouvoir. L'empereur entre même dans les détails de son application puisqu'en 321 il décrète le dimanche jour férié obligatoire dans tout l'empire. Ses successeurs contraindront les différents théologiens des églises chrétiennes d'Orient et d'Occident à se mettre d'accord sur une ligne claire pour ne former qu'une «Grande Église». Et c'est la fin des abondantes richesses de réflexion et de pensée des églises chrétiennes primitives qui, à travers une certaine diversité, essayaient d'exprimer «l'inexprimable» sans enfermer la vision de Dieu dans un carcan qui a étouffé par sa bureaucratie, par la surévaluation de son appareil hiérarchique et par ses dogmes la quête d'un sens vital et créateur. C'est également le début d'une grande rigidité de l'Église chrétienne, qui peut déclarer dorénavant ce qu'est le droit chemin – «la ligne du parti» – et ce qu'est l'hérésie. Cette «non-diversité» imposée rassemble les populations autour d'un unique mode de vie simplifiant la gestion du pouvoir.

Ces deux exemples rappellent que la tendance d'imposer au monde entier – dont l'étendue est plus ou moins vaste selon les époques, qu'il s'agisse de la civilisation sumérienne ou de l'empire d'Alexandre le Grand – un même mode de vie réglé par des lois, des échanges commerciaux, une monnaie commune, ...

**DOSSIER** Tu ne globaliseras point **pp. 3-15**

La globalisation face à la Diversité **p. 3**

Musique: un millénaire de globalisation **p. 5**

La diversité de l'information en péril **p. 7**

«Les pensées sont libres» **p. 8**

La culture est le rêve de la démocratie... **p. 11**

Le droit d'auteur sans frontière? **p. 13**

Too little to fail **p. 15**

Culture genevoise: le retour **p. 16**

Cinéma suisse: renouvellement complet de la pharmacie **p. 18**

Lausanne: qui veut perdre 6 millions? **p. 19**

La Gratuité **p. 22**



**LES MAUDITS SONT DE RETOUR!**

Par Antoine Duplan **p. 23**

Prochain numéro:

**Les cultures françaises de la francophonie**

sortie en décembre 2010

✦ parfois des mêmes dieux à adorer et, bien sûr, des impôts récoltés par l'occupant, s'est affirmée de tout temps. Cette propension inévitable à la mondialisation (occuper commercialement l'espace) s'élargit avec la globalisation (imposition d'un raisonnement unique concernant toutes les activités humaines), qui en vient même à prescrire de fait un seul véhicule linguistique – aujourd'hui l'anglo-américain.

Les avancées techniques produites et utilisées par ces puissances globalisantes – l'imprimerie, la machine à vapeur, le télégraphe, puis le téléphone, l'avion, la télévision, Internet – ont profité à ces mêmes centres de pouvoir pour asseoir leur contrôle sur le monde entier mais aussi pour exploiter des richesses des contrées les moins organisées, entraînant souvent un appauvrissement des diversités de celles-ci. En même temps, ces progrès techniques, liés à la production de masse et à la normalisation des pièces, ont permis l'abaissement des coûts de transport, de la communication et de la production, ainsi que la simplification de leur utilisation. Cela a permis à des minorités d'utiliser ces mêmes moyens techniques pour contester les abus de la globalisation, mais aussi pour affirmer les valeurs de leurs diversités, à l'époque de la création de l'imprimerie déjà, puis, beaucoup plus tard, sous les régimes totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle.

Diaboliser la mondialisation est un exercice inutile. Mais créer des structures qui préservent et développent les diversités culturelles et les traditions des régions excentrées par rapport au centre de décision des grands organismes de gestion de la planète, est indispensable et vital ! Y renoncer serait comme supprimer toutes les touches noires du clavier d'un piano pour ne garder que les blanches. Ce serait supprimer tous les demi-tons et perdre les bémols et les dièses de l'Histoire et du vécu de l'Humanité.

Un des grands dangers de la mondialisation est de se baser de plus en plus sur des valeurs virtuelles – la bourse, par exemple – ou sur des opérations à plus-value immédiate, comme l'exploitation du pétrole et les monocultures, créant un ou des empires aux pieds d'argile qui au premier séisme financier, ou aux premières catastrophes naturelles, risquent de s'écrouler, entraînant ainsi avec eux les pays qui n'ont pas su conserver et développer leur diversité basée sur des expériences et des valeurs historiques différentes.

aucune plus-value, sinon celle d'enrichir les fabricants de cigarettes et de tenir tranquille les populations devant leurs écrans cathodiques ou électroniques. Si « la globalisation est inéluctable et irréversible », comme semble l'armer le sociologue et philosophe polonais Zygmunt Bauman, il ne faut pas oublier que les grandes nations qui en prennent les rênes ont de tels monstres à gérer qu'elles sont souvent tentées de mettre en place des régimes de plus en plus autoritaires puisqu'à tout moment ces univers peuvent éclater. Personne ne peut en prévoir le timing. Qu'est devenu l'empire romain ? Où sont donc finis les empires britannique et français ? Qui parle encore du Reich de mille ans de Hitler ? Et tout le monde se souvient de la chute brutale et rapide l'empire soviétique. Les jours de l'Empire d'Oncle Sam ne seraient-ils pas comptés ?

**Un des grands dangers de la mondialisation est de se baser de plus en plus sur des valeurs virtuelles.**

En 1969, le sociologue canadien Herbert Marshall McLuhan (1911–1980), parlait d'un monde qui tendait vers un Global Village, soit un « Village planétaire » proposant l'idée que l'humanité pourrait prendre la forme d'une « communauté électronique ». Mais dans un « village », on parle au coin du feu, on écoute le sage au pied du grand arbre, tout le monde se connaît. Nous allons davantage vers une « Cité planétaire » où l'anonymat règne et vers un univers dans lequel le rendement, la consommation à outrance et le progrès vont de pair avec une violence de plus en plus incontrôlable. McLuhan dit que le « message » est devenu le « massage ». Il est vrai que ce qui compte davantage aujourd'hui est l'appartenance automatique à un groupe plutôt que la recherche d'un choix raisonné. Regarder la télévision est devenu un TOC, comme fumer une cigarette, un TOC planétaire qui occupe l'espace et le temps. C'est un « massage » vide continu qui dure plusieurs heures par jour, n'apportant aucun « message »,

Pour prévenir ces risques de crise très actuels et préserver la démocratie il faut, entre autres, protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et favoriser les échanges de ces différences, qui sont les forces porteuses de nos civilisations. Il faut savoir jouer la partition de *L'hymne à la joie* avec toutes les notes du clavier, et le piano seul ne suffit pas. Il faut y ajouter toute la diversité des instruments d'un orchestre symphonique pour diriger un véritable hymne à la joie mondial, ou global, si vous préférez. □

**Cette « non-diversité » imposée rassemble les populations autour d'un unique mode de vie simplifiant la gestion du pouvoir.**





# Musique

## Un millénaire de globalisation

Au risque de choquer, je n'hésiterai pas à affirmer que la globalisation, en musique, est un phénomène très ancien, qu'elle constitue même plus la norme que l'exception. Il en est ainsi dès le chant grégorien qui, issu d'une réforme décidée en haut lieu, fut imposé partout au détriment des répertoires locaux.

Par Vincent Arlettaz

**À LA RENAISSANCE**, les compositeurs franco-flamands accaparent pratiquement tous les postes importants en Europe ; leur musique, essentiellement sacrée, se diffuse facilement grâce à l'emploi du latin, langue unique du culte ; les institutions religieuses, véritables multinationales avant l'heure, sont par ailleurs un canal idéal pour asseoir cette domination sans partage. Un peu plus tard, à l'époque baroque, l'opéra, inventé en Italie, tiendra le haut du pavé ; seule la France de Louis XIV et de Lully sera de taille à lui imposer sa langue : partout ailleurs, en Allemagne, en Angleterre, en Bohême, il n'est d'opéra qu'en italien, et de surcroît dans le style musical italien. Plus tard encore, Mozart et Haydn diffusent sur tout le continent le style viennois, élégant et raffiné, partout adulé et imité. La musique est alors considérée comme une langue universelle, d'autant plus indépendante des nationalités qu'elle peut très souvent se passer totalement de rapport au texte – les genres instrumentaux, comme la symphonie ou le quatuor, sont alors en plein âge d'or. Ce n'est que sous l'influence des philosophes romantiques que la donne va véritablement changer ; les nations émergentes vont alors se doter de leur propre musique : école russe, tchèque, scandinave, espagnole, hongroise... Cette période, la seule véritable période de diversité pourrait-on dire (en simplifiant quelque peu), s'étend sur un siècle, grosso modo du Risorgimento italien à la chute du III<sup>e</sup> Reich. Après 1945, la tendance globalisante reprendra le dessus, imposant peu à peu à la création contemporaine l'esthétique atonale issue d'Arnold Schoenberg et d'Alban Berg, en dehors de laquelle on crut un temps qu'il n'y aurait point de salut.

Nous en sommes encore là actuellement : qu'ils soient japonais, portugais, américains ou grecs, les compositeurs actuels pratiquent peu ou prou des idiomes similaires. Cette création contemporaine ne touchant de surcroît qu'un public extrêmement restreint, l'essentiel du répertoire classique

est constitué d'œuvres de compositeurs dé-cédés depuis longtemps ; la globalisation actuelle n'a guère de prise sur cette littérature, déjà filtrée à maintes reprises, et pour ainsi dire immuable ; il reste en revanche aux grands labels discographiques la possibilité d'agir au niveau des interprètes ; le *star system* qu'ils ont cherché à imposer aura abouti à de réelles absurdités, comme par exemple ces pochettes de disques où le nom de Karajan s'étale en caractères immenses, alors qu'on lit à peine celui de Beethoven juste au-dessous ! Mais si les œuvres restent, on finit toujours par oublier les interprètes ; seuls les érudits écoutent encore aujourd'hui les enregistrements d'un Arturo Toscanini, d'un Léopold Stokowski ou d'un Fritz Kreisler, qui furent pourtant les Venguerov et les Abbado de leur temps.

La musique classique semble donc être une sorte de bulle relativement protégée dans ce contexte ; la faiblesse de ses parts de marché et l'importance des fonds publics qui y sont engagés ont également pour effet que la pression économique n'y a pas les mêmes résultats dramatiques qu'ailleurs. La situation du jazz est sans doute dans une certaine mesure comparable, avec sa part de marché également limitée et son public de connaisseurs. Ce sont donc les autres musiques qui sont véritablement l'enjeu de la globalisation actuelle ; en particulier la chanson d'auteur, très menacée par la variété commerciale. C'est dans ce domaine sans doute que la comparaison est la plus tentante avec le cinéma – où les productions hollywoodiennes tendent à écraser tout le reste – ou avec les best-sellers comme le *Da Vinci Code* dans le domaine littéraire. Mais ici aussi, force est de reconnaître que l'effet de la globalisation est mitigé : ainsi, le marché discographique ❖

✦ aurait vu ses revenus chuter de 50 % au cours des années 2000, une évolution à laquelle les majors (c'est-à-dire les labels Universal, Warner, Sony/BMG et EMI, représentant environ 75 % du marché) n'ont pas échappé. Les raisons exactes de ce recul ne sont pas faciles à cerner ; si les professionnels de l'industrie du disque montrent du doigt les copies pirates et les téléchargements illégaux sur Internet, d'autres études montrent au contraire qu'à chaque innovation technologique majeure, les moyens de commercialiser la musique ont connu un développement

coréens ou japonais ; on ne voit pas très bien ce que notre planète aurait à gagner à ce que le nombre de ténors mozartiens soit doublé par l'arrivée de ces artistes asiatiques, si méritants soient-ils ; mais on voit tout ce qu'elle a à perdre si la tradition des orgues à bouche chinois ou des gamelans indonésiens venait à tomber dans un folklore sans âme – et on devinera sans peine ce que je pense de la version vietnamienne de la Star Academy ! En résumé, en musique, la globalisation et ses dangers ne sont pas une seule question de capitalisme et de gros profits ; il s'agit d'un problème culturel de plus grande ampleur – malheureusement encore plus difficile à maîtriser certainement. L'Occident d'aujourd'hui est écartelé entre (d'une part) sa pulsion historique de domination – tel un missionnaire dont le seul but serait d'éradiquer des cultures considérées comme inférieures – et (d'autre

## À chaque innovation technologique, les moyens de commercialiser la musique ont connu un développement énorme.

énorme ; ce fut le cas avec l'arrivée de la radio dans les années 1920, puis de la cassette dans les années 1970, enfin du CD dans les années 1990 ; dans cette perspective, l'industrie discographique serait actuellement punie pour son manque d'anticipation et de créativité face à un marché en profonde mutation. Quoi qu'il en soit, cette crise du disque, bien évidemment, ne frappe pas que les majors ; les petits labels indépendants sont également touchés ; les moyens d'existence de nombreux artistes en sont même durement affectés ; mais envisagé de manière globale, l'affaiblissement des ténors du marché est peut-être quand même un répit accordé aux créations plus originales, qui peuvent au moins continuer d'exister, qui ont même une chance de trouver des « niches », si elles font preuve de créativité et d'innovation.

Une de ces niches les plus intéressantes est sans doute celle de la musique ethnique, sur laquelle je voudrais conclure. À l'offre musicale occidentale sont venues en effet s'ajouter récemment toutes les musiques du monde, encore inconnues il y a très peu de temps. Ces dernières constituent aujourd'hui un domaine très actif, suscitant concerts, festivals, publications, etc. Mais à l'instant même où les Papous de Nouvelle-Guinée, les bergers de l'Atlas ou les bardes cambodgiens viennent ainsi à notre rencontre, leurs traditions sont mises en danger par l'occidentalisation accélérée de leur mode de vie. L'Afrique noire et le monde de l'Islam semblent relativement protégés par la vigueur de leurs traditions (pour combien de temps ?), mais la question est d'ores et déjà dramatique en Extrême-Orient : en 2010, dans un concours international de piano ou d'art lyrique, il y a de fortes chances pour que les concurrents les plus nombreux – et souvent les plus talentueux – soient chinois,

part) une conviction relativement récente, qui le porte à respecter ce qui lui est de prime abord étranger, à s'inspirer même de ce qui le force à sortir de sa routine intellectuelle. Dans cette seconde perspective, le métissage serait une issue légitime, mais non pas un écrasement pur et simple des traditions étrangères. Paradoxalement, les nouvelles technologies de l'information seront peut-être l'arme la plus efficace pour tenter de conserver ce patrimoine hérité de nos ancêtres les plus lointains, cette fabuleuse diversité culturelle qui, comme une mosaïque antique, est mise en danger dès l'instant où on la sort de l'ombre. □

## La planète a tout à perdre si la tradition des orgues à bouche chinois ou des gamelans indonésiens venait à tomber dans un folklore sans âme.

1. M. Bourreau : « Le peer to peer et la crise de l'industrie du disque : une perspective historique », *Réseaux*, n°125, p. 17–54.
2. A. Van Kerckhoven : « L'audience planétaire. Des effets de la mondialisation sur la création musicale », *Mensa be*, p. 33 [[www.newconsonantmusic.com/resources/audience.html](http://www.newconsonantmusic.com/resources/audience.html)]
3. V. Arletta : « Orient et Occident, le Japon », *Revue Musicale de Suisse Romande*, mars 2010, p. 12–59.



# Journalisme

## La diversité de l'information en péril

Il fait de moins en moins bon être journaliste dans certaines régions d'Europe. À Athènes, le commentateur Socratis Guiolias, 37 ans, a été assassiné devant son domicile, le 20 juillet dernier. En Calabre, onze journalistes ont reçu des menaces de mort depuis le début de l'année. Le dernier en date, Saverio Puccio, 35 ans, du *Quotidiano della Calabria*, venait de dénoncer les liens entre un politicien et des clans mafieux.

Par Christian Campiche<sup>1</sup>

**L**A SUISSE N'A, heureusement, pas cette tradition violente, peut-être parce que sa démocratie active atténue les conflits. Voilà pourquoi il importe de ne pas se désintéresser des instruments – la presse est l'un d'eux – qui entretiennent ce régime politique. Mais comment faire pour ne pas céder aux effets de mode en matière de gouvernance économique, tels que ceux véhiculés dans les écoles de management, qui placent le matérialisme et le consumérisme au centre de l'idéologie dominante? Faut-il s'étonner qu'à la chute du Mur, les pays sous la férule socialiste aient si vite viré leur cuti, jusqu'à devenir des clones zélés du capitalisme débridé?

télex; il n'est donc plus nécessaire de réunir tous les employés physiquement sous un même toit pour publier un journal. Ils feront aussi remarquer que la qualité du contenu n'est pas forcément pire qu'avant. Au contraire, les synergies et collaborations permettent une ouverture culturelle. Ils ont raison, mais le problème est ailleurs. Il résulte de la chute de la densité des journaux qu'entraîne inévitablement la concentration dans les mains de Tamedia ou de Hersant.

À l'heure actuelle déjà la tendance à l'uniformisation de l'information est flagrante. Entre Genève et Lausanne, les quotidiens d'Edipresse s'échangent depuis longtemps le contenu de certaines rubriques, comme

Le constat est aussi amer sur le plan des agences de presse qui ont pour fonction de ventiler l'information en provenance du monde entier de la manière la plus neutre et objective possible. De ce fait, elles assument une fonction démocratique essentielle. Or, en janvier 2010, Associated Press coulait corps et biens, laissant le monopole à l'Agence télégraphique suisse, l'ATS. Un répit fragile pour cette dernière qui affronte un défi majeur: conserver les gros des abonnés à l'heure où Hersant menace de lui couper les vivres. Le groupe français – la belle illusion! – pense recréer un réseau d'information en comptant sur ses propres forces. Est-ce parce que l'incompétence n'a d'égal que la mauvaise foi? Toujours est-il que la pression sur l'ATS reflète un mépris total de la diversité helvétique.

Dopée par la mondialisation de l'économie et de la finance, la Bourse mène le bal et entraîne les grands groupes de médias dans son sillage. Prisonniers d'une logique qui les rend dépendants de la publicité, les patrons des journaux privilégient la concentration au détriment de la qualité et de la diversité du paysage médiatique.

Une lueur, toutefois, dans ce ciel sombre vient d'Internet. Sur la toile, les modèles économiques s'affinent dans un savant mélange de publicité, d'abonnements, de sponsoring et de dons. Le jour où ces alliages seront au point, des quotidiens en ligne indépendants et de qualité deviendront viables. Et la diversité de l'information retrouvera ses lettres de noblesse. □

### Les patrons des journaux privilégient la concentration au détriment de la qualité et de la diversité du paysage médiatique.

Surveiller la démocratie est autant une vocation qu'un métier. Démocrates dans l'âme, les Suisses en ont-ils pour autant suffisamment conscience? Se rendent-ils compte des dangers qui menacent les fondements de leur État de droit? La question est de mise au vu de l'absence de réaction qui a suivi certains événements médiatiques récents.

En mars 2009, Edipresse, géant de la presse romande, provoquait un tremblement de terre en annonçant son rachat par un bailli zurichois, le groupe Tamedia. Puis, en juin 2010, c'était au tour de l'éditeur français Hersant de mettre la main sur *Le Nouvelliste* au terme d'une pitoyable partie de cache-cache.

Bien sûr certains objecteront que l'on n'est plus au temps de la machine à écrire et du

la nationale ou l'économie. Chez Hersant, des plates-formes communes se mettent en place, qui aboutissent à livrer un contenu identique de Neuchâtel à Sion. Aujourd'hui des pages copiées-collées, demain des journaux en moins, qui sait? L'exemple du passé est éloquent. Combien de titres n'ont-ils pas disparu dans le canton de Vaud après leur incorporation dans Edipresse? Exit *La Presse Riviera-Chablais*, exit *Le Nord vaudois*.

Nombre de lecteurs ne se sont toujours pas remis de la perte de leur source d'information locale quotidienne. Pour punir le « coupable », ils ont résilié le « produit » de remplacement, en l'occurrence *24 Heures*. N'allez pas dire après cela que la mort d'un journal ne signifie pas un recul de l'identité régionale.

1. Christian Campiche est journaliste à *La Liberté*, rédacteur en chef d'*Édito*, le magazine des médias, et éditeur du journal en ligne [www.lameduse.ch](http://www.lameduse.ch)



# Édition

« Les pensées sont libres »

(Goethe l'a dit, Beethoven l'a chanté. Est-ce vrai?)

On ne peut comprendre ce qui arrive à l'écrit (et aux autres formes d'expression), si l'on oublie deux idées. L'une a été formulée par Karl Marx, et peut-être vue, en quelque sorte, comme un avertissement : dans un monde régi par le capital, l'argent est la base de tout, envahit tout, jusqu'aux activités les plus désintéressées, et finit par prendre en charge la conscience individuelle elle-même, et par uniformiser même la pensée.

L'autre a été développé un siècle plus tard par Adorno et Horkheimer dans *Dialectique de la raison*, et n'est au fond qu'une confirmation de la prévision de Marx. « Dans le capitalisme tardif, les loisirs sont un prolongement du travail. » Et Adorno et Horkheimer expliquent : « L'art, qui portait en lui autrefois la promesse du bonheur... devient maintenant une marchandise. »<sup>1</sup> Par Anne Cuneo

**C**ONSÉQUENCE PREMIÈRE : l'art est soumis aux lois de la concurrence. Or la production culturelle (art inclus), pas plus que la production agricole, ne peuvent obéir exclusivement à de telles lois sous peine de se banaliser à tel point qu'elles perdent leurs caractéristiques propres, leur sens même – au lieu d'éduquer, la production culturelle asservit, au lieu de nourrir, la production agricole empoisonne.

Aussi longtemps que les sociétés n'ont pas été mises en réseau, la prise de conscience par tout un chacun de cette réalité sociétale a été lente sinon inexistante. On a pu se bercer de l'illusion que la culture était une valeur intouchable, inaliénable. Et puis, les distances et l'absence de mise en réseau rapide préservaient un certain nombre de particularités régionales.

Or, les œuvres culturelles (musique, cinéma, littérature, etc.) sont produites avec des capitaux, et ces capitaux sont, comme tous les capitaux, à la recherche du profit.

Je ne refais pas ici la démonstration d'Adorno à propos des mécanismes de la banalisation, pour ne pas dire de la corruption, de la production culturelle de masse qui, loin de tenir la promesse du bonheur, impose au plus grand nombre une vue uniformisée et standardisée (et finalement vide de sens profond) d'un monde façonné pour le plus grand profit d'un petit nombre.

## L'exemple de l'édition

Il est impossible d'expliquer l'évolution de l'édition (livres et presse – ils se confondent d'ailleurs souvent) et de rendre compte de l'évidente standardisation des contenus de l'écrit sans tenir compte de ce qui précède.<sup>2</sup>



Dans le film *Main basse sur la ville*, le cinéaste Francesco Rosi fait dire à un de ses personnages : « L'argent, ce n'est pas comme une voiture, qu'on peut mettre au garage et oublier, l'argent c'est un cheval, qu'il faut nourrir constamment, sinon il meurt. Et on ne peut pas le laisser mourir. »

Cette image explique assez bien, par exemple, pourquoi le groupe Hachette a acheté les éditions (et les librairies) Payot, de même qu'il s'est payé un certain nombre de noms prestigieux de l'édition française. Elle explique aussi pourquoi le groupe Hersant achète un quotidien aussi loin de lui que *Le Nouvelliste*, et pourquoi Tamedia se paie Edipresse, qui n'est pas précisément (en termes helvétiques) dans son arrière-cour. À contrario, elle explique pourquoi les propriétaires suisses de Payot, une des grandes maisons d'édition suisses, avec ses librairies et sa distribution, peuvent la vendre à un groupe étranger sans y voir d'obstacle : pour eux, c'est une transaction financière, et dans ce sens ils ne songent pas aux conséquences que cela pourrait peut-être avoir pour la culture nationale. Pour un investisseur capitaliste, il faut que l'argent travaille, qu'il rapporte sans discontinuer. « Investir », c'est le mot clef, et « atteindre le monopole pour dicter ses conditions », c'est la raison.

En somme, pour paraphraser un slogan célèbre, on pourrait dire que les regroupements progressifs qui vont jusqu'à la globalisation sont le stade ultime (et « naturel ») de ce règne de l'argent qu'on a appelé *capitalisme*. C'est dans cette perspective qu'il faut regarder l'édition et la diffusion du livre.

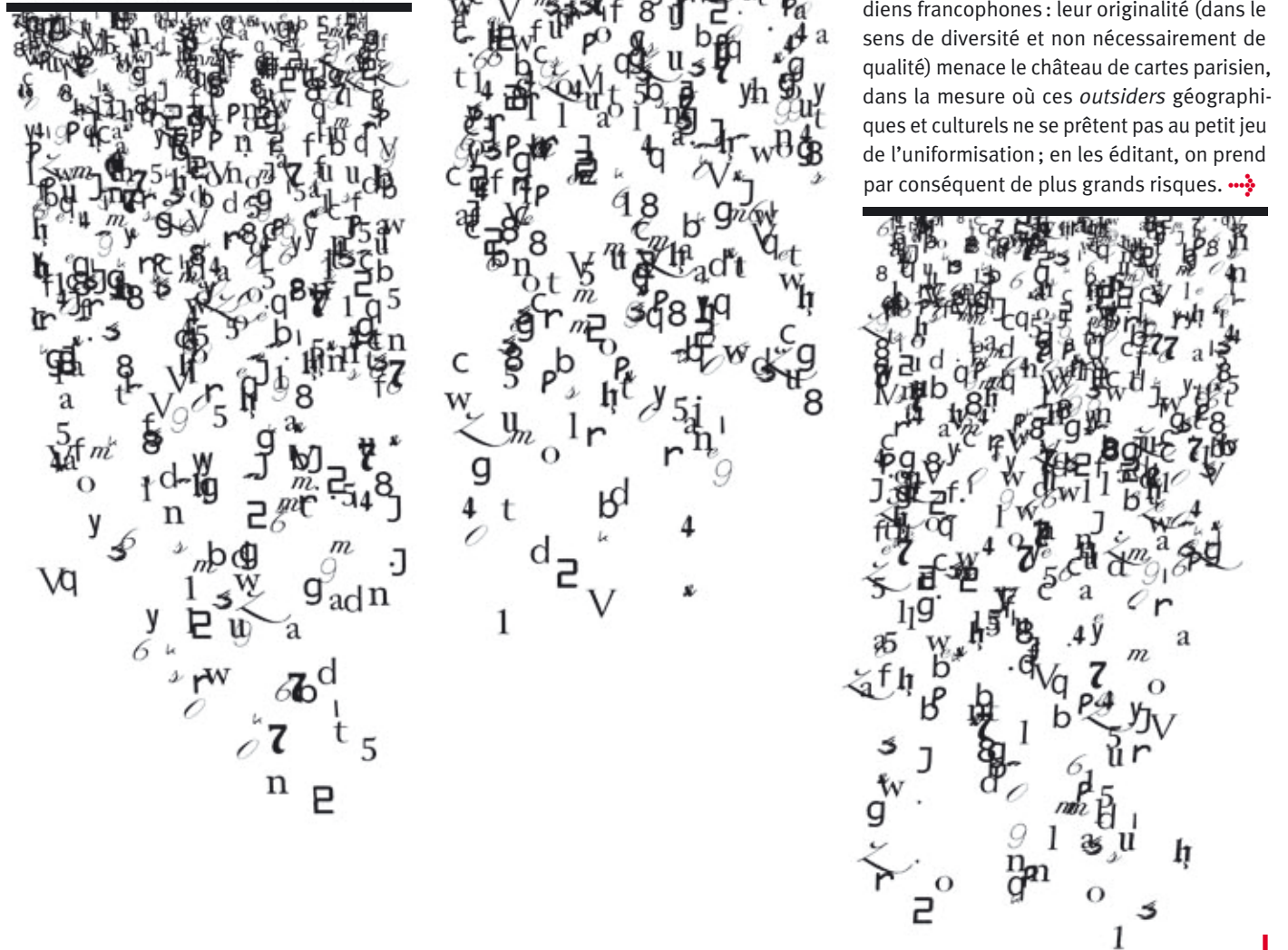
Les grands groupes de presse et d'édition française qui détiennent les diverses étiquettes (Stock, Denoël, Payot, etc.) sous lesquelles les livres sont publiés et vendus veulent que ces diverses étiquettes fassent du bénéfice.

Par ailleurs, les goûts du public n'étant pas encore totalement uniformisés, on peut certes prévoir un certain succès, ou le provoquer (prix Goncourt, par exemple), mais il y a toujours des surprises. *Harry Potter* avait été rejeté par de nombreux éditeurs avant d'être publié à 2 000 exemplaires (donc en prévoyant des ventes modestes) par Bloomsbury, un éditeur anglais qui a toujours eu un certain flair. On connaît la suite.

Il s'agit là de la politique usuelle des éditeurs : des titres susceptibles d'avoir un certain succès sont jetés sur le marché par dizaines. On ne fait pas de publicité particulière pour eux, on attend de voir. Une fois tous les X on touche un jackpot. En attendant, on ne fait la promotion que d'un petit nombre d'auteurs qui feront fonctionner la machine promotionnelle.

Cela a entre autres pour conséquence d'une part que ces auteurs auront tendance à toujours écrire dans la même veine pour être assurés d'être publiés, d'avoir un public qui attendra d'eux un certain style, et d'autre part que les aspirants auteurs, une fois que leurs textes originaux auront été refusés partout, se mettront à imiter les auteurs à succès. Quant aux éditeurs, ils favoriseront des auteurs inconnus qui leur ressemblent ; certains éditeurs américains vont même jusqu'à imposer aux auteurs des « modèles », en quelque sorte des cahiers des charges pour s'assurer que dans certains genres donnés (polar, romance, science-fiction, etc.) tous les ingrédients nécessaires sont présents. Cela donne une production littéraire standardisée – quasi industrielle, en fait.<sup>3</sup>

Dans cette perspective, on ne peut s'étonner que les éditeurs parisiens ignorent le plus souvent les auteurs suisses, belges et canadiens francophones : leur originalité (dans le sens de diversité et non nécessairement de qualité) menace le château de cartes parisien, dans la mesure où ces *outsiders* géographiques et culturels ne se prêtent pas au petit jeu de l'uniformisation ; en les éditant, on prend par conséquent de plus grands risques. ❖



### La presse

Christian Campiche fait pour la presse (lire en p. 7) un tour d'horizon semblable à celui que je fais pour l'édition. Je ne reviens pas sur son analyse, mais je voudrais y ajouter un élément : à l'exception des radios et des télévisions de service public (elles n'obéissent pas à la loi du profit immédiat, même si elles ne sont pas indépendantes du pouvoir politique), la presse est en mains privées. Les éditeurs veulent faire des bénéfiques. Les bénéfiques d'un journal, on le sait, ne viennent pas directement de la vente, mais de la publicité qui y paraît. Avec les années, les exigences publicitaires (les pressions d'annonceurs toujours plus puissants) ont peu à peu appauvri le contenu des journaux et de revues – des centaines de journalistes seraient sans doute prêts à raconter l'histoire du reportage, de l'enquête, qui n'ont pas paru parce que cela « mettait le journal en péril ».

Cette mise au pas géante a au moins une conséquence : l'intérêt des jeunes générations s'est déplacé sur d'autres moyens de communication et d'expression, et cherche désormais à rompre le conformisme par le moyen de globalisation suprême : Internet. Les grands producteurs de l'écrit ont fini par le comprendre, avec un certain retard, et courent actuellement à toutes jambes, avec plus ou moins de succès, pour rattraper le temps perdu.

### La presse sur Internet

Internet véhicule tout : le pire et le meilleur. Par rapport au sujet qui nous occupe, le meilleur est sans conteste en bonne place. L'espace pour une longue analyse manque, je me contenterai ici de deux exemples.

Il y a d'abord celui de *Salon*, un journal américain en ligne qui existe depuis quatorze ans. Au départ, il était gratuit, il vivait chichement de publicité et de dons. Au moment de l'affaire Lewinski (l'infidélité de Bill Clinton alors président, on s'en souviendra), les journalistes de *Salon* (tous expérimentés, tous sortis de grands médias qui censuraient leur travail) ont été les seuls à donner les vrais faits au sujet de cette affaire et à dénoncer les abus de la machine politique du parti républicain, occupée à une sorte d'assassinat politique de Bill Clinton. Une fois l'affaire terminée, les principaux annonceurs de l'époque ont décidé un boycott de *Salon* pour le punir d'avoir fait cavalier seul, sûrs qu'ils le feraient disparaître (et cela se serait passé ainsi avec un journal sur papier).

*Salon* a aussitôt lancé un appel à ses lecteurs : il leur a proposé de s'abonner pour 50 dollars par an : pour cette somme, ils pourraient lire le journal sans publicité du tout. En quelques

jours, soixante mille lecteurs ont répondu présents. Depuis lors, *Salon* éclaire d'un jour cru les scandales, les mensonges, les manœuvres politiques. Aujourd'hui, il est toujours bien vivant, coûte entre-temps 60 dollars par an et a récupéré une certaine quantité de publicité culturelle, ce qui fait qu'il peut désormais être lu gratuitement avec de la publicité ou, si l'on est abonné, sans publicité.

L'autre exemple, tout récent, est celui de *Mediapart*. Lorsque Edwin Plenel a quitté *Le Monde*, il a fondé ce journal en ligne auquel on avait prédit un avenir éphémère. *Mediapart* a pris le parti de dire ce que les autres journaux français se gardaient d'aborder. Il est un des seuls, avec *Le Canard Enchaîné*, à ne reculer devant aucune révélation une fois qu'il est sûr de son fait. Il est payant : 9 euros par mois. Il a des dizaines de milliers d'abonnés. La récente affaire de la milliardaire Liliane Bettencourt et

1. La traduction pourrait différer du canon français ; n'ayant pas d'édition française sous la main, je traduis de l'allemand. En français, l'ouvrage existe dans la collection Tel, éd. Gallimard.

2. Pour une analyse très complète sur la situation, théorique et pratique de la culture contemporaine, je renvoie ceux qui lisent l'anglais à un ouvrage que l'on trouve en ligne : Richard Münch et Neil J. Smelser, *Theory of Culture*, éd. The Regents of the University of California, 1993. Il rend compte d'un congrès qui s'est tenu à Brême en 1988, et reste d'une actualité brûlante. L'université de Californie (University of California Press, e-Books collection) l'a mis en ligne sous <http://publishing.cdlib.org/ucpressebooks/view?docId=ft8q2nb667;brand=eschol>

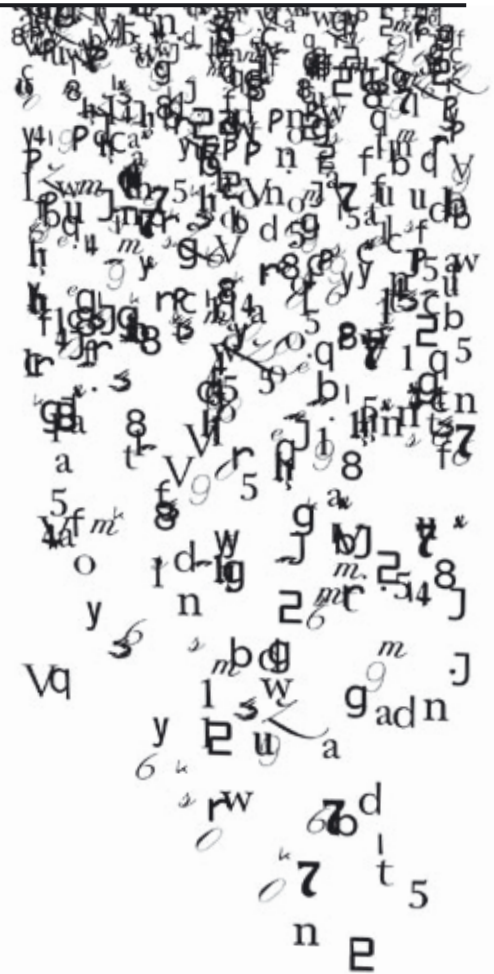
3. Pour comprendre le processus de banalisation quasi automatique des contenus littéraires, on peut lire le roman d'Olivia Goldsmith, *Bestseller* ; c'est une dénonciation sans pitié des méthodes d'une édition devenue industrielle – et en plus un roman passionnant. Comme par hasard, ce livre a disparu des rayons, et n'a pas (contrairement à tous les autres livres d'Olivia Goldsmith) été traduit en français. On le trouve en anglais dans les bibliothèques, ou sur le site [www.abebooks.co.uk](http://www.abebooks.co.uk), d'occasion, très bon marché.

## Ces auteurs auront tendance à toujours écrire dans la même veine pour être assurés d'être publiés, d'avoir un public qui attendra d'eux un certain style.

de ses versements à des politiciens français, qui nient contre toute évidence, prouve qu'il est possible de se rendre indépendants des instruments qui tentent de dominer la pensée si, pour vivre, on fait appel non pas seulement à des intérêts commerciaux, mais à un système de valeurs morales.

On pourrait encore parler des petits éditeurs indépendants, des sites gratuits (*Wikileaks*, le dernier en date, vient de frapper un grand coup en publiant des milliers de documents accessibles à tous sur les pratiques honteuses de la guerre en Irak et en Afghanistan).

Tout cela amène à une conclusion : la société ultralibérale dans laquelle nous vivons fait tout son possible pour uniformiser, pour vider de leur sens, les pensées et la conscience même des individus. Cependant, elle n'arrive pas à couvrir le terrain à cent pour cent. Il reste une part réfractaire à la mise au pas qui, une fois acculée dans ses derniers retranchements, arrive à créer les prémisses d'une diversité nouvelle. Et c'est cette part-là qu'il convient de cultiver pour pouvoir dire avec Goethe : « Oui, les pensées sont libres ! » ■





# Humanité

La culture est le rêve de la démocratie, sa diversité sa richesse première

Le désarroi qui a accompagné la chute de l'empire soviétique, exploitée par les milieux conservateurs comme un échec global des idées sociales, a favorisé l'émergence puis la prépondérance sans partage durant deux décennies d'un ultralibéralisme inspiré des théories de Milton Friedmann<sup>1</sup>). Selon lui, une « main invisible » bienveillante orienterait automatiquement le marché libéré de toute entrave vers le Bien de l'humanité. Ce fatalisme mâtiné de fondamentalisme protestant (mythe de la prédestination) soigneusement orchestré a servi de légitimation à la domination des États-Unis, imposant leurs produits et leurs valeurs dans une société mondialisée. Aujourd'hui, l'impasse dans laquelle nous a conduit cette pensée unique est devenue une évidence. Reste à savoir comment en sortir. *Par Marco Polli*

**C**E QUI EST en train de se passer est assez contradictoire. D'un côté tout semble continuer comme avant ; la crise « économique » n'aurait été qu'un fâcheux épisode. Cependant, sans vouloir la surévaluer, l'adoption en octobre 2005 par l'assemblée générale de l'UNESCO de la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, puis sa ratification par plus d'une centaine d'États à ce jour, témoigne d'un basculement du rapport de forces mondial, d'un sursaut des nations pour sauver leur droit à gérer par eux-mêmes leurs biens culturels et les soustraire à la loi absolue du marché. Soyons réalistes : ce n'est pas une convention au faible pouvoir juridique qui va changer les choses. Rien ne se fera sans les efforts conjugués de forces sociales comme celles qui ont marqué la rupture de 1848 avec l'ancien régime et l'émergence de la démocratie.

La démocratie repose sur un volontarisme collectif, une croyance partagée en la possibilité de prendre en main son destin, et non sur un fatalisme.

C'est par une inversion des priorités en faveur de la culture porteuse d'identités, de valeurs, de sens et de rêve que nos sociétés sortiront de la crise actuelle, en renouant avec la vision humaniste qui a animé l'extraordinaire essor des années 1960–80.

## La sortie de crise se fera par la culture ou elle ne se fera pas

Réduite aux arts dominés par l'audimat qui les régent, la culture est encore perçue par l'écrasante majorité des élites politiques économiques et les médias comme un produit de luxe ou au mieux une valeur sociale ajoutée lorsque la conjoncture le permet. Donc l'essentiel des mesures anti-crisis prises actuellement vont dans le sens d'une péjoration de tout ce qui peut procurer un mieux-être des populations par les collectivités publiques et en particulier les encouragements à la culture et à son accès. Cette doxa des élites, prisonnière d'une fatalité de l'économie régie par la « main invisible », n'envisage pas un seul instant que la crise de l'économie est avant tout culturelle, provoquée en particulier par la destruction d'un savoir économique (les mesures anticycliques et autres modes de régulation). Les souffrances infligées aux peuples par des élites incompetentes, dans le meilleur des cas, qui prétendent gérer l'économie ne serviront à rien. C'est au contraire une réactivation des mesures d'incitations à la culture au sens large, un redéploiement de l'instruction publique et de la démocratisation des études visant à diminuer les inégalités face au savoir, un encouragement de tous les efforts de la société civile et de ses associations qui créera une dynamique de sortie de crise ré-impliquant toute la population et fera redémarrer l'économie.

En fait, la culture n'est pas réductible aux œuvres artistiques : c'est l'ensemble du complexe de valeurs, de connaissances (la science en particulier), d'activités qui contribuent à donner du sens et de l'identité qui constitue le substrat dans lequel baigne une démocratie comme la nôtre. « La nature de l'homme c'est sa culture » affirment les experts qui ont planché durant un an sur l'éducation à la culture dans le cadre de la réflexion d'une quarantaine d'experts de tous les domaines engagée par la Coalition suisse pour la diversité culturelle pour que la Convention UNESCO entrée en vigueur en Suisse le 16 octobre 2008 ne reste pas qu'un slogan. Pour faire avancer le débat, nous reproduisons à la page suivante les « cinq thèses » fondant une approche humaniste de la culture qu'ils ont émises. ...

1. Milton Friedman (1912–2006), l'un des économistes les plus influents du XX<sup>e</sup> siècle, a été un ardent promoteur du « néolibéralisme ». La réduction de l'économie de marché est, selon lui, le seul moyen d'atteindre la liberté politique et économique. Son plaidoyer résolu en faveur d'une défiscalisation, de privatisations et d'une dérèglementation a séduit, dans les années 1980, d'abord les milieux conservateurs américains. Ces mesures furent alors mises en pratique par de nombreux gouvernements, notamment ceux de Ronald Reagan, de Margaret Thatcher, d'Augusto Pinochet. Le Chili a servi de banc d'essai pour les idéologues rassemblés autour de Milton Friedman ; la CIA et les puissantes multinationales américaines qui y étaient implantées ont joué un rôle déterminant dans le renversement du gouvernement de Salvador Allende, les assassinats et la répression massive qui l'ont accompagné.

# 5 thèses sur la culture & l'éducabilité de l'homme

## 1. La culture est porteuse d'identité et de sens et ne peut être réduite à sa seule valeur marchande

La culture est ce par quoi l'homme s'identifie, par quoi sa vie prend un sens collectivement et individuellement. Soumettre les activités et productions culturelles à l'arbitrage des seules lois du marché pour en déterminer la validité, c'est aliéner la liberté humaine. Ce que la Convention UNESCO rappelle clairement dans son préambule : « [...] les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et [...] ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale. »

## 2. Il n'y a pas de culture sans échange

Tous les avis existent dans la société. Certes, mais l'envie d'assassiner son voisin en est-elle plus légitime pour autant ? La tolérance et une défense vigoureuse de la diversité culturelle doivent reposer sur des valeurs communes d'ouverture à l'autre. La défense de la diversité culturelle ne saurait en aucun cas légitimer des violations des droits de l'homme. Il y a des cultures porteuses de violence et de haine de l'autre ou de mutilation de l'humain. L'excision, par exemple, n'est pas une variété culturelle acceptable mais une coutume barbare, un crime, comme l'a été l'Inquisition. La condition même de l'épanouissement de la plus grande diversité culturelle, c'est une démarcation très claire et intransigeante par rapport à des cultures de haine et d'exclusion comme la xénophobie et ses variantes communautaristes, les revendications identitaires reposant sur le déni de l'autre.

## 3. L'humanité de l'homme passe par son éducation

Il en découle que l'homme est non seulement édu-cable, mais que cette édu-cabilité constitue son essence même, son humanité. « Il n'y pas de compréhension de la diversité humaine (culturelle et biologique) sans éducation » (Ninian van Blyenburgh). Interrogé sur l'idée de patrie chez l'enfant et ses relations avec l'étranger, Jean Piaget remarquait : « Une attitude de réciprocité doit nécessairement être construite au moyen d'une éducation consciente. Il s'agit là du seul moyen d'arriver à une représentation acceptable de la diversité culturelle de l'Homme. L'égo-centrisme initial peut alors faire place à une attitude de réciprocité intellectuelle et morale « instrument par excellence de la compréhension sociale et internationale ». Sinon l'impact des préjugés est plus grand et l'on aboutit à cette sorte d'esprit tribal dont les valeurs reposent sur la dévaluation des autres groupes sociaux. » (Jean Piaget, 1951, *Le développement, chez l'enfant, de l'idée de la patrie et des relations avec l'étranger*). Livré à lui-même, sans éducation, l'homme est dépourvu d'humanité.

## 4. La nature de l'homme c'est sa culture

Les approches anthropologiques récentes ont largement contribué à démystifier les thèses raciales qui partaient d'une nature biologique de l'homme pour en déduire des hiérarchies ou l'approche rousseauiste – « l'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt » – fondant un pessimisme social. La nature de l'homme, c'est sa culture ; c'est par elle qu'il est relié aux autres, c'est par elle qu'il acquiert une humanité, une identité et que sa vie prend un sens. Par elle, il a une mémoire, une histoire. Il ne s'agit pas de nier les déterminations biologiques et instinctives de l'homme, mais de mettre l'accent sur la spécificité humaine de pouvoir construire socialement et transmettre une culture à commencer par le langage qui lui a donné accès au monde symbolique. Au sens anthropologique, la culture concerne tout ce qui est acquis et non inné. [...] L'impasse du rousseauisme c'est de postuler une nature humaine avec un contenu préexistant qui serait corrompu par la vie en société. En réalité, l'individu purement instinctif vivant seul serait idiot, sans langage, sans pensée. Il ne serait pas humain. La culture se construit en société ; elle évolue avec les hommes qui la secrètent. L'homme prend conscience de son histoire par la culture.

## 5. L'invention de l'écriture est le moteur des civilisations, la généralisation de l'alphabétisation a permis la démocratie

L'écriture n'est pas n'importe quelle connaissance. C'est par elle que les civilisations ont connu un essor incomparable. Avec elle est apparue la possibilité de constituer des grands ensembles sociaux, de transmettre avec une efficacité nouvelle le savoir, la culture, de fixer la Loi, de capitaliser l'expérience humaine. Depuis l'Antiquité, l'alphabétisation progresse avec des hauts et des bas, des balbutiements et des éclipses pour gagner inexorablement le monde entier depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Selon l'anthropologue Emmanuel Todd (*Après la démocratie*, Gallimard 2008), « Nous devons admettre que l'accès général à la lecture, à l'écriture et à l'arithmétique de base, puis le décollage des éducations secondaires et supérieures constituent ensemble l'un des axes essentiels de l'Histoire. » « La faculté de lire et d'écrire est plus qu'une compétence, elle suppose une transformation de l'homme [...] une transformation en profondeur de l'activité mentale. [...] L'alphabétisation, c'est évident, mène à la démocratie, au moins à long terme. Nous devons comprendre comment. Et nous demander si l'entrée en stagnation éducative [dès les années 1990] est responsable de l'ébranlement actuel des valeurs et des pratiques démocratiques. »



# Droit

## Le droit d'auteur sans frontières ?

Par Jean Cavalli<sup>1</sup>

### Le monde devant soi

Le caractère universel du droit d'auteur est admis. L'exploitation des œuvres intellectuelles ne connaît pas de frontière. De nombreuses conventions internationales règlent la matière : Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires artistiques, Convention universelle sur le droit d'auteur, Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord ADPIC dans le cadre du GATT). Diverses associations d'auteurs ou de sociétés de gestion de droits d'auteur ont vu le jour au plan international : la première fut l'ALAI (Association littéraire et artistique internationale) fondée par Victor Hugo au XIX<sup>e</sup> siècle, suivie d'autres associations telle que la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) et le GESAC (groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs).

### Développements à l'échelon national

L'exercice du droit d'auteur s'est développé par pays, sur un plan national. Les lois ont permis aux auteurs de faire valoir leurs droits face aux usagers, souvent en créant des sociétés de gestion qui négocient en position de monopole de fait ou de droit avec différents interlocuteurs : des radiodiffuseurs publics et privés, des théâtres, des organisateurs de concerts, des producteurs de disques, etc.

Avec leurs sociétés, les auteurs ont créé leurs propres systèmes de promotion culturelle et de protection sociale qui ont fait leurs preuves. Ces actions soulagent les collectivités publiques et leur épargnent des dépenses.

**Avec leurs sociétés, les auteurs ont créé leurs propres systèmes de promotion culturelle et de protection sociale qui ont fait leurs preuves.**

### De l'argent

En 2008, les perceptions dans le monde entier des 222 sociétés membres de la CISAC ont généré plus de 7 milliards d'euros. Soixante-quatre pour cent des perceptions ont été réalisées en Europe ; 71 % proviennent des droits d'exécution publique ; 87 % des perceptions sont issues du répertoire musical. Le répertoire non musical a connu une forte croissance (+11 %). Ces chiffres représentent la somme des droits perçus dans chaque pays.

### Dirigisme européen

Au vu de ces résultats, l'Union européenne (UE) se penche régulièrement depuis plusieurs années sur les questions de droit d'auteur avec tous les moyens dont elle dispose : directives, recommandations, notifications de griefs, décisions de justice. En particulier, dès 2005, l'UE a recommandé une libéralisation des compétences territoria-

les des sociétés de gestion de droits d'auteur. La Commission européenne a alors affirmé que les ayants droit doivent avoir la possibilité de confier leurs « droits en ligne » à la société de gestion de droits d'auteur de leur

choix, en déterminant le champ d'application territorial. Le 16 juillet 2008, la Commission européenne a pris une décision en défaveur de toutes les sociétés de gestion de droits musicaux en Europe et contre leur association faitière, la CISAC. Dans le domaine de la transmission d'œuvres par satellite, sur Internet et par câble, la Commission a estimé que les sociétés de gestion ne peuvent pas pratiquer des restrictions territoriales de manière concertée, dans le but de limiter la compétence territoriale de chaque société à son territoire national. La Commission européenne vise comme objectif plus de concurrence entre les sociétés. Le but est qu'une société puisse accorder aux utilisateurs des licences « multi-territoriales », c'est-à-dire valables pour plusieurs pays. Cette décision de la Commission a fait l'objet de recours de presque toutes les sociétés gérant les droits musicaux en Europe devant le Tribunal de première instance de l'UE. ❖

❖ M6 en Suisse

Par un arrêt du 12 janvier 2010, le Tribunal fédéral suisse a admis le recours de M6 contre la SSR. En bref, le Tribunal fédéral a considéré qu'il n'y avait pas d'application de la loi suisse sur le droit d'auteur ni acte de concurrence déloyale alors que M6 envoyait par satellite sur la Suisse des films dont les droits n'avaient été acquis que pour le territoire français, tout en obtenant des recettes publicitaires d'annonceurs suisses. L'autorité judiciaire s'est référée à la directive 93/83/CEE du Conseil du 27 septembre 1993 relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit

des films d'Hollywood. La discussion sur l'Accord commercial anti-contrefaçon, connu surtout sous sa dénomination anglaise : *Anti-Counterfeiting Trade Agreement* (ACTA), suscite des réactions. Ce projet d'accord vise à la surveillance d'Internet (où il se fait souvent n'importe quoi, sans foi ni loi) et à un renforcement des contrôles aux frontières dans le domaine de la propriété intellectuelle. Des inquiétudes seraient perceptibles du côté des intermédiaires techniques d'Internet – fournisseurs d'accès et hébergeurs – et des compagnies de télécoms notamment, dont le premier souci n'est certainement pas la promotion de la diversité culturelle.

Ainsi, les volumes publicitaires vendus par M6 sont effectués à des prix inférieurs à ceux pratiqués par la télévision Suisse romande. Cela implique une pression immédiate et massive sur les prix de la publicité et une fragilisation de l'économie des médias qui ont besoin de ces recettes commerciales pour investir dans leurs contenus, permettant aux auteurs de travailler ou aux réalisateurs de tourner des films.

En conclusion, « le droit d'auteur sans frontière » n'est pas favorable à la diversité culturelle. Il n'est pas possible de régler les droits d'auteur pour toute l'Europe de façon uniforme, comme on pourrait le faire aux États-Unis. Il n'y a pas une culture européenne, mais au moins autant que de pays membres de l'Union.

Face à cette réalité, sans s'opposer bien sûr à une coordination internationale, il est nécessaire de renforcer la protection de l'auteur avant tout au niveau national. La diversité culturelle est une source d'énergie incomparable. Alors, restons attentifs à cultiver nos différences, notamment en développant un droit d'auteur fort et propre à chaque pays pour défendre efficacement les auteurs. □

**Il n'est pas possible de régler les droits d'auteur pour toute l'Europe de façon uniforme, comme on pourrait le faire aux États-Unis. Il n'y a pas une culture européenne, mais au moins autant que de pays membres de l'Union.**

d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble. Même si cette directive n'est pas applicable en tant que telle, en Suisse le législateur helvétique se serait préoccupé lors de l'adoption du nouveau droit d'auteur en 1992 d'une harmonisation avec le droit européen. Pour le Tribunal fédéral, cette directive apparaît dès lors comme un des éléments permettant de cerner, en matière de radiodiffusion par satellite, le fait générateur du droit d'auteur. De l'avis de notre Cour suprême, et en accord avec la doctrine la plus récente, la tendance actuelle est d'admettre que la théorie de l'État d'émission s'applique à la radiodiffusion par satellite. En d'autres termes, ce jugement est basé sur le droit européen alors que la Suisse ne fait même pas partie de l'UE.

**Avec un goût d'Hollywood**

Personne n'a été surpris que les États-Unis d'Amérique aient été l'un des deux seuls États au monde non signataire de la Convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles. Tout le monde ne veut toutefois pas être submergé par la vague

**La diversité culturelle en danger**

La Recommandation et la décision de la Commission européenne sont incompatibles avec la diversité culturelle. Les éditeurs *majors* ont tendance à s'adresser aux grandes sociétés de gestion européennes, au détriment des plus petites qui représentent un répertoire diversifié. L'auteur isolé dont les œuvres sont peu jouées sera moins bien servi. Les sociétés de gestion peuvent être amenées à délaisser le répertoire des auteurs qui n'ont pas forcément un succès international, afin d'abaisser leurs frais de gestion.

Quant à la décision du Tribunal fédéral dans l'affaire M6, la Télévision suisse a estimé qu'elle risquait de connaître une diminution sensible de ses recettes publicitaires, avec des effets négatifs finalement pour la vie culturelle.

1. Directeur de la Société Suisse des Auteurs (SSA)
2. Florent Latrive, *Des brevets aux droits d'auteur, Traité secret sur l'immatériel*, publié dans *Le Monde diplomatique*, mars 2010.
3. *TSR/M6 Suisse, des années de combat*, Gilles Marchand, directeur de la Radio Télévision Suisse, publié dans *CultureEnjeu*, n°25, mars 2010, pp. 20–21.



# Cinéma

Too little to fail

ou l'avenir des niches *Par Frédéric Gonseth*

**C**LOP-CLOP. Le bruit des sabots ferrés sur le sol de la rue principale de Botiza, Maramures, Roumanie. Les paysans y travaillent à l'ancienne, sans machines. Sans aide ni de leur gouvernement ni de l'Union européenne. Et même sans label bio. Je filme une année de leur vie, et on me reproche parfois de tomber dans la nostalgie. Je réponds volontiers que c'est terriblement moderne. Nos villes réintroduisent l'usage du cheval et même les faucheurs font leur réapparition dans les espaces verts de Lausanne.

Il en va de même avec les niches cinématographiques. Juste avant de disparaître définitivement, condamnés par les multiplex, Internet – et juste avant de manquer le virage de la numérisation – les petites salles de campagne et les ciné-clubs méritent qu'on se demande s'il est bien sage de ne voir en eux que de la nostalgie. Si dans une décennie ou deux les niches ne seront pas comme les tramways de nos villes : religieusement reconstitués, après avoir « déraillé ».

Mais trêve de métaphore. D'ailleurs, depuis la fin du muet, la métaphore a disparu de nos écrans. Cela ne l'a pas empêché de réapparaître là où on ne l'attendait pas, dans les innombrables installations vidéo, très en vogue dans les galeries d'art. Mais qui va encore former des spectateurs capables d'apprécier la richesse du langage cinématographique si ce n'est les ciné-clubs ? Combien de fois ai-je fait l'expérience comme cinéaste, que l'échange avec la salle n'est nulle part aussi intense et enrichissant que dans les ciné-clubs – même si leur apport au box office est négligeable ? Et serais-je même devenu cinéaste si je n'avais pu me baigner dès l'adolescence dans les séances vivantes de la Cinémathèque et du Ciné-club universitaire de Lausanne ?

Alors, le champ encore très dense des petites salles de cinéma et le réseau non moins dense des ciné-clubs, rare apanage helvétique, doit-on le laisser disparaître comme un des effets collatéraux de l'offensive des tanks numériques et autres boîtes blindées à multi-


plex ? Ne devrait-on pas réfléchir un tout petit peu à ce qu'on pourrait faire pour les soutenir dans cette période de mutation générale de la consommation du cinéma ? Au lieu de s'apercevoir dans quelques années qu'il sera bien plus coûteux et laborieux d'essayer de faire repousser artificiellement ces petites plantes à haute valeur cinégénique, que de les protéger en toute hâte avec de solides bâches avant le passage de la tempête Numerica-3D ? De solides bâches : encore une métaphore. Décidément...

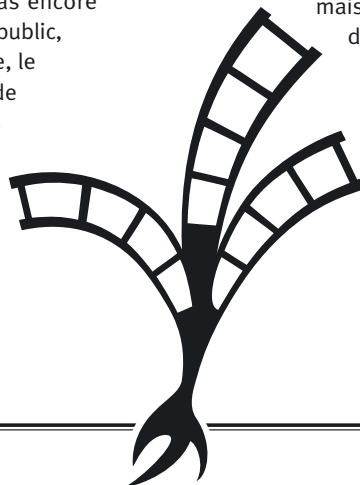
Les petites salles de campagne, les salles uniplex, sont depuis plusieurs années déjà dans la zone rouge du système de diffusion du cinéma. Mais si leur rôle commercial ne cesse de s'amenuiser, le moment est venu de rendre les édiles conscients de la perte sociale, urbaine et culturelle que leur disparition implique. Dans le canton de Vaud, on envisage de fermer en périphérie des salles dont le taux de fréquentation est deux fois supérieur à celui du multiplex le plus populaire du chef-lieu – certes pour un nombre réduit de séances et donc un résultat commercialement ingérable sans apport de la collectivité. Alors qu'un nombre croissant de salles passe du statut de cinéma privé à celui de cinéma « communalisé » ou « associatisé », on s'approche de la notion, mais on n'ose pas encore prononcer le mot de service public, qui fait ringard, nostalgique, le temps où était il de bon ton de tirer sur les services publics est encore trop proche. Pourtant, les cinémas des petites villes et des quartiers remplissent toutes sortes de rôles parfaitement irremplaçables, retiennent les jeunes sur place, font vivre un

tissu social, culturel, local, et ceci sans que ces activités ne puissent être commercialement rentables. Le jour où l'on voudra combattre les maux de la désertification urbaine, ce sera à un coût dix fois, cent fois supérieur à celui du sauvetage des salles de cinéma existantes aujourd'hui. Ce coût est raisonnable : rachat des bâtiments par les communes avec un soutien cantonal pour les plus faibles d'entre elles, subsides pour la numérisation avec le soutien fédéral actuellement en cours d'élaboration, politique de promotion des regroupements d'énergie pour la programmation de ces salles, de soutien aux ciné-clubs et à la distribution de films suisses et de cinématographies non dominantes, etc.

Les cinéastes vaudois ont compris que la survie de ce réseau, d'une densité exceptionnelle dans leur canton, les concernait au plus haut point. Ils en ont fait, avec les exploitants vaudois, un catalogue de mesures, que la Fondation vaudoise pour le cinéma vient de mettre au programme de son action cette année (au moment où est mis en commun à l'échelle romande le soutien à la production, avec la naissance de la Fondation romande du cinéma en 2011). Le cinéma suisse est d'ailleurs lui aussi une « niche », à courte vue commercialement pas très « rentable »,

mais dont l'absence serait plus dommageable à la société que le coût collectif de sa survie. L'inverse du *too big to fail*.

Clop-clop, le bruit des sabots de cheval de Botiza s'éloigne... 



**Protéger les petites plantes à haute valeur cinégéniques que sont les ciné-clubs et les petites salles de cinéma serait moins laborieux et moins coûteux que de les faire repousser artificiellement par la suite.**

# Culture à Genève :

*un débat confisqué pour une loi émasculée* Par Marco Polli

**L**Y A TROIS ANS, en avril 2007, les milieux artistiques genevois rendaient publique la décision du Conseil d'État de se dessaisir de ses responsabilités culturelles en supprimant les quelque 23 millions qui lui étaient consacrés. Constitués en un Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), ils menèrent une action de sensibilisation de la population. Démarrage en fanfare, forte mobilisation. Nous saluions (voir *CultureEnJeu* n°14, mai 2007, pp. 2–5) ce mouvement et les espoirs qu'il faisait naître.

Trois ans plus tard, il faut déchanter. Auditionné par la Commission arts et culture de la Ville en mai dernier, Patrice Mugny, conseiller administratif de la Ville de Genève en charge de la culture, faisait cet amer constat : « Il y a deux phénomènes.

Premièrement, les milieux culturels souhaitent plus d'argent, ce qui est compréhensible. Deuxièmement, il y a une instrumentalisation de ces milieux par des opportunistes qui souhaitent obtenir le pouvoir sans passer par le jeu des élections. » Il est, hélas, encore en-dessous de la vérité.

Genève, canton-ville, est constitué de 45 communes dont l'une, la Ville, compte 189'000 habitants soit les 45 % du canton (475'000). C'est le canton suisse qui accueille le plus grand pourcentage d'étrangers, environ 45 % de sa population représentant 180 nationalités. Trois entités politiques sont censées travailler en concertation : l'ensemble des communes, la Ville et le canton. Depuis 1850, c'est la ville qui assume la quasi-totalité

des charges culturelles, actuellement 220 millions, les 90 % des dépenses communales pour la culture, face aux 23 millions du canton. La concertation entre ces trois entités a toujours été problématique en partie pour des raisons politiques – l'ensemble des communes et du canton est majoritairement à droite alors que la Ville vote à gauche. Il existe néanmoins une convention dans le domaine de la culture, votée en 2004, qui donne un cadre et un outil pratique – la Conférence culturelle – et permettrait de développer une véritable politique d'ensemble associant en outre « la Confédération, les autres cantons et les collectivités territoriales françaises limitrophes » (art. 3). Il suffirait de la faire fonctionner.

## Main basse sur la Ville

La Loi [cantonale] sur l'accès et l'encouragement à la culture (LAEC) adoptée en 1996 possède une vision, une généralité et une concision remarquables. Rien ne permet de dire qu'elle serait obsolète. Amendable sur certains points, sans doute, à concrétiser par un règlement d'application, certainement. Mais pour lui opposer un contre-projet, il aurait fallu avoir de solides arguments. Ses réformateurs – la « Commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi pour les arts et la culture (CELAC) » de 21 membres – n'en ont aucun ; cela ne ferait que retarder la mise en place de la nouvelle loi ! Nul besoin puisque le Conseil d'État l'a mandatée pour abolir la loi en vigueur. On réformera donc sans avoir fait le bilan de la loi actuelle ni même présenté un inventaire des besoins culturels avec des données chiffrées sur les engagements actuels du canton !

Mais l'occasion a fait le larron. Le RAAC s'est endormi, réduit à quelques commissions qui concoctent avec les administrations des projets de pouvoir dans la confidentialité. « On est tenu au secret de fonction. » Et puis il y a un fromage, des postes à prendre et des honneurs. Alors que la Ville et l'ensemble des communes n'ont qu'un représentant chacun, le RAAC fournit 7 membres sur 21, un tiers du

CELAC. Dans cette triste affaire, ils seront ce qu'on appelle en politique les « idiots utiles ». Tout s'éclaire, en effet, lorsqu'on se penche sur l'avant-projet et son exposé des motifs. « Il est temps que le canton affirme son rôle en matière de culture, qu'il marque sa volonté de coordonner une politique cantonale avec les communes comme avec les acteurs culturels, et, enfin, qu'il se dote des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions. » Quel panache pour une autorité cantonale qui, il y a trois ans encore ne savait que faire de la culture et bazarait les ressources qui lui étaient affectées, sans aucun instrument pour gérer le peu qu'elle possède qu'elle donne à des privés, incapable même de chiffrer exactement son patrimoine ! C'est une véritable OPA du canton que proposait, à mi-avril, le CELAC avec deux armes de prise de contrôle : un Conseil de la culture de 15 membres nommés pour 4 ans pour « conseiller » le Conseil d'État et un pactole de 2 % du budget cantonal, soit 150 millions annuels. « L'accroissement de l'engagement du canton dans le domaine de la culture doit passer par une augmentation de sa contribution financière aux grandes institutions et sa participation à leur gouvernance. [...] Sa part [...] doit, à terme, être prépondérante. [...] Concernant la gouvernance des grandes institutions, le canton veillera à ce qu'elle soit adéquate, efficace et que les ex-

perts y soient suffisamment représentés. » En clair : les grandes institutions – Grand théâtre, Nouvelle comédie et quelques autres non précisées – deviendront des institutions d'État, « la Nouvelle comédie [pouvant] servir de projet-pilote quant à cet engagement renforcé du canton ». Sans risque, l'État désignera 9 membres sur 15 du Conseil, en laissant 6 aux « représentant-e-s des milieux artistiques sur proposition de leurs associations ».

## Une loi sur la culture pour faire quoi ?

Et tout ça pour faire quoi ? La loi actuelle donne une définition large de la culture : « Elle est un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée. » (Art. 1 al. 2) Qui a l'avantage par ailleurs d'être conforme à la définition de l'UNESCO dont la Suisse a ratifié la Convention pour la diversité culturelle entrée en vigueur le 16 octobre 2008. Elle précise également le double rôle de l'État, en veillant à « l'accès le plus large possible » (art. 2 al. 1) et en encourageant, d'autre part, ceux qui font vivre la culture, acteurs, médiateurs et promoteur culturels. Elle reconnaît que « l'initiative en matière culturelle appartient en premier lieu aux particuliers et aux organismes privés et publics qu'il s'agisse d'associations, de groupements, d'entreprises ou de



fondations». (art. 2 al. 3). « Les collectivités publiques sont les garantes de la continuité historique et de la vision d'ensemble de la culture genevoise. » (art. 2 al. 4) D'où l'intitulé de Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture. L'accès à la culture « du plus grand nombre » est une tâche fondamentale d'un État démocratique qui garantit la citoyenneté. Il s'inscrit dans le prolongement de la « démocratisation des études » à charge du DIP. Quant à l'encouragement, il est à la fois la reconnaissance morale du travail des acteurs culturels et son soutien matériel. Ainsi sont délimitées clairement les compétences : les acteurs culturels de toute nature créent, l'État les encourage.

### Sous le signe de l'exclusion et de la régression

Aveuglés par le pactole qu'ils ambitionnent de cogérer, les autoproclamés « représentants des milieux artistiques » se sont rués comme des sauvages sur une loi dont ils ne comprenaient ni la logique ni la portée. Ainsi la Loi sur les arts et la culture qu'ils proposent a sapé les deux piliers qui fondent et définissent le rôle de l'État : l'accès et l'encouragement. Ce n'est pas anodin. Le binôme « arts et culture » camoufle en fait une disparition de la culture au sens large réduite à la somme des arts institutionnels. La loi réserverait sa manne à « la création artistique professionnelle et sa diffusion » (art. 5 b). Outre le fait que la notion de « création » est parfaitement nébuleuse, cela en exclut du monde, à commencer par tous les artistes n'ayant pas le label d'État de « professionnels ». Soit une majorité de créateurs de la littérature, de la peinture, des arts visuels, de cette nébuleuse de musiciens aux statuts aussi divers que mal définis que réunit annuellement la fête de la musique pour 100 balles et aussi une foule d'indépendants du théâtre qui cachent tant bien que mal vivant largement en-dessous du minimum vital dans une Suisse romande qui a vu disparaître les troupes professionnelles. Et puis tous les acteurs culturels non-professionnels, les amateurs organisés du théâtre, par exemple, un petit millier produisant au sein des 26 troupes genevoises permanentes bon an mal an une vingtaine de

spectacles attirant 30'000 spectateurs. Enfin, tous les autres acteurs culturels, personnes ou groupements, associations de toute nature, de quartier, de l'immigration (45 % de la population) particulièrement actives, les amateurs de centre culturels, les institutions décentralisées... Bref, tout un ensemble riche et varié dont l'existence fait la différence entre Genève et Tripoli.

En résumé, un groupuscule mandaté par l'État dans une commission siégeant à huis clos sous l'œil bienveillant de la journaliste parisienne Laure Adler entend se ménager un pactole de 150 millions réservé aux seuls béniis de son cénacle pour des arts d'apparat au détriment d'une politique culturelle concernant l'ensemble de la population, de ses usagers et aussi de ses acteurs culturels. ▢

## La Convention UNESCO sur la diversité culturelle : un tournant décisif pour la culture

L'adoption le 20 octobre 2005 à 148 voix contre 2 (USA et Israël) par l'Assemblée générale de l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles marque un tournant décisif sur quatre axes :

### La reconnaissance...

1. de la **souveraineté des États** « de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire » (art. 1. f) ;
2. de la **nature spécifique de la culture** : « reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens » (art. 1. g) précisant dans le préambule « qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale » ;
3. de la **diversité de fait des cultures** dans toutes les sociétés qui demande à être reconnue et valorisée. Il incombe aux États de « créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement » (b), « d'encourager le dialogue entre les cultures » (c), « de stimuler l'interculturalité » (d) aussi bien « au niveau local » que « national et international » (e) ;
4. du **rôle fondamental de la société civile** dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention » (Convention UNESCO, art. 11, Participation de la société civile).

## « Article premier » Les objectifs de la présente Convention sont :

- a) de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;
- b) de créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement ;
- c) d'encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix ;
- d) de stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples ;
- e) de promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international ;
- f) de réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ;
- g) de renforcer et de réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et d'encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien ;
- h) de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ;
- i) coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.



# CINÉMA SUISSE

## renouvellement complet de la pharmacie

Grand remue-ménage au sein de la pharmacie de secours du cinéma suisse, dans tous ses tiroirs : suisse, romand et vaudois. Les fioles d'aide à la création offertes par les communes et les cantons sont regroupées dans un seul flacon romand. L'élixir d'aide de la Confédération pourrait voir sa formule chimique radicalement modifiée. Et dans le tiroir vaudois, on change radicalement de patients visés avec la mise en place de la première politique cantonale d'aide aux salles de cinéma. **Par Frédéric Gonseth**

**D**ÈS 2011, avec le lancement de la Fondation romande pour le cinéma, la fusion des aides au cinéma communales et cantonales romandes passe à un stade supérieur : les petits et moyens projets de films ne seront plus sélectionnés localement mais directement par une seule instance au niveau romand, qui centralisera et concentrera tous les moyens financiers. C'est la seconde révolution que connaît l'aide au cinéma romande, dix ans après la naissance du Fonds Regio Films qui avait déjà, avec l'aide essentielle de la Loterie Romande, mis en commun le système d'aide aux grands projets, en instaurant une aide complémentaire aux films ayant obtenu l'aide de la Confédération et (ou) de la télévision.

quatre associations différentes, il peut y avoir de légers doutes sur leur capacité à gérer harmonieusement une instance unique chargée par délégation, au sein de la profession, de décider quels films doivent se faire ou pas. Si l'on envisage un Institut national du Cinéma, cela exige en préalable la création d'un parlement national des producteurs, sur le modèle du Forum Romand. Une telle instance offrirait des garanties de représentativité à la Confédération et aux parlementaires helvétiques, sans lesquelles il est difficile d'imaginer que ceux-ci renoncent à la prérogative essentielle des fonctionnaires de l'Office fédéral de la Culture en matière de projets de films : « séparer le bon grain de l'ivraie ». On peut se réjouir de voir l'État se décharger de ce travail

évident sur le plan financier. Dans le cas de l'aide fédérale, aucun doute n'est permis – et c'est la leçon, hélas, fort mal comprise de l'ère Bideau : toute politique ambitieuse qui ne s'accompagne pas d'un budget ambitieux n'aboutit qu'à des résultats décevants. Il manque toujours plusieurs millions – un constat qui date d'avant l'ère Bideau – pour maintenir durablement la part de marché du cinéma suisse au-dessus de l'étiage de 5 %. Sans parler d'atteindre les 10 % qui permettraient aux films suisses de passer moins inaperçus dans la page des cinémas.

### Les Vaudois inaugurent l'aide aux salles de cinéma

Avec 65 écrans, (33 salles) Vaud peut se vanter d'avoir un écran pour 10'000 habitants. Outre quelques paysages mondialement classés, le Canton de Vaud possède donc le parc de salles de cinéma le plus dense de toute la Suisse, et peut-être du monde entier. Mais ces salles à la rentabilité plus qu'aléatoire sont condamnées à très court terme car elles manqueront le virage de la numérisation forcée, et cesseront d'avoir accès aux *blockbusters* US. Grâce à la Fondation vaudoise pour le cinéma (et à la mobilisation des cinéastes qui l'animent depuis sa création il y a plus de 25 ans), des aides publiques et semi-publiques devraient regrouper des financements économiques autant que culturels, des aides cantonales, communales, comme des aides destinées à la conservation du patrimoine. Ces aides serviront à sauver des salles directement menacées de fermeture, et à aider les autres salles peu rentables situées en périphérie du canton ou jouant un rôle dans la diversité culturelle, à réussir leur passage à la numérisation, avec l'aide complémentaire de la Confédération qui se met en place pour 2011. Les cinéastes vaudois, après avoir réuni les conditions politiques du financement de la part vaudoise au nouveau système d'aide romand à la production, estiment que le plus urgent est d'empêcher qu'on ne soit obligé de ne plus programmer dans tous ces « petits » cinémas (certains sont très grands...) qu'un seul et même film noir – obstinément noir. ▢

### Ce n'est que quand le Tout est supérieur à la somme des Parties qu'il y a des chances pour que les particularismes locaux lâchent du lest.

L'aide de la Confédération subit aussi les contrecoups de la très controversée ère Bideau, qui s'achève en 2011, et qui aura contribué à faire sortir la politique du cinéma suisse des oubliettes médiatiques où les précédents « M. Cinéma » l'avaient cantonnée. Elle risque malheureusement d'y retourner sans délai, puisqu'un des projets de réforme les plus avancés consiste à confier la politique de tri des films à une instance extérieure issue de la branche. Le projet pourrait avoir les avantages d'une prise en main par les professionnels, une pratique exigeante que les Romands ont apprivoisée avec succès depuis dix ans. Mais les conditions de départ qui ont fait le succès des Romands ne sont pas réunies. Ceux-ci ont développé une instance porteuse, une sorte de « chambre professionnelle » qui garantit à la fois le débat et la cohésion de la branche (l'ARC jusqu'en 2005, à laquelle a succédé le Forum Romand). Les cinéastes suisses ne disposent pas d'une telle instance unique à l'échelle fédérale. Vu les dissensions entre producteurs, répartis en pas moins de

essentiellement économique et artistique – et ainsi la Confédération s'éloigner un peu du « contrôle » relatif qu'elle exerce (à travers ses experts et fonctionnaires) sur le contenu des films. Néanmoins, il faut espérer que la branche réussisse à s'organiser, se politiser et se responsabiliser, et que l'État et la politique fédérale ne cherchent pas, face à l'écrasante concurrence mondiale, à se désinvestir de la bataille pour le maintien d'une production cinématographique et audiovisuelle créative et vivante en Suisse.

### Le Tout supérieur à la somme des Parties

La seconde condition est l'argent. Chaque fois que les Romands ont fusionné les petits ruisseaux communaux et cantonaux, cela n'a pu se faire sans que la grande rivière soit dotée d'une somme supplémentaire. Autrement dit, ce n'est que quand le Tout est supérieur à la somme des Parties qu'il y a des chances pour que les particularismes locaux lâchent du lest. Il faut que l'attrait du nouveau système soit

# Qui veut perdre 6 millions?

Ce tout prochain 26 septembre, les Lausannois voteront sur l'initiative *Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements*. Émanant du Parti radical, la proposition suggère aux Lausannois de rejoindre les Genevois et les autres citoyens de diverses villes où une semblable entreprise a été acceptée par le peuple. Sans surprise. Une majorité suffisante est aisément convaincue de voter contre ce qui lui est présenté comme un « impôt ». Les Lausannois suivront-ils, eux-aussi, cette voie ? Ils n'ont à l'évidence rien à y gagner et en tout cas pas de baisse de prix : en cas d'acceptation, il est avéré que le spectateur continuerait de payer autant, mais que la part actuellement rétrocédée à la communauté resterait alors dans la poche des entrepreneurs de concerts, exploitants de multiplexes et autres agences. Le contribuable paierait donc à leur place cette part-là aussi par le biais de ses impôts, à moins que la Ville ne parvienne plus à assumer les nécessaires soutiens aux expressions artistiques moins consensuelles, indispensables au bon développement de nos communautés. **Par Joël Aguet**

## Une tradition de bon service

Le principe de la taxe prélevée sur les gains obtenus par l'organisateur de divertissements existait partout depuis longtemps, avant que l'ultra-libéralisme reprenne *ad libitum* le refrain du « moins d'impôt » et parvienne à en priver plusieurs villes suisses. À Lausanne, cette taxe est fixée à 14 % des billets de cinéma, concerts, représentations théâtrales, expositions, conférences et autres manifestations culturelles, artistiques ou littéraires ; sont aussi concernés les gains des établissements forains, des manifestations sportives payantes, les bals, kermesses, dancings ; le dispositif prévoit aussi diverses exonérations ou rétrocessions.

Les coûts de perception et de gestion du côté de l'administration communale (police du commerce) ne sont pas exorbitants ; ils sont estimés à 5 % des recettes au plus. La taxe sur les divertissements rapporte actuellement près de six millions aux finances de la Ville. Comme l'ensemble des subsides ou subventions versés par Lausanne aux institutions et manifestations culturelles se montait en 2008 à près de trente millions, il s'agit donc bien d'un cinquième (20 %) d'un poumon économique essentiel que le parti de droite s'apprête gaillardement à trancher sur un patient qui ne respire déjà pas très facilement.

Pour dissimuler cette réalité, les initiants ont qualifié ce prélèvement fixe sur les entrées « d'impôt d'un autre âge ». La formule bénéficie de l'effet négatif attaché au mot « impôt » tout en cachant qu'il s'agit de sup-

primer une forte tradition. On peut aussi imaginer que les initiants, lorsqu'ils s'aperçurent que cette taxe communale existait déjà avant leur temps, ont simplement considéré qu'elle devait donc dater du Déluge. En fait, comme nous avons déjà pu l'exposer dans cette revue (*CultureEnJeu* n°22, juin 2009, p. 16), le principe d'un « droit des pauvres » sur les spectacles existait déjà à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait alors de permettre même aux plus démunis de pouvoir bénéficier des plaisirs du théâtre. Comprendre aujourd'hui d'où nous vient cette tradition permet de saisir l'esprit de cette loi et le principe généreux qui la fonde. Il nous est ainsi rappelé que nos modèles de vie politique visent à la cohésion sociale et que les nouvelles règles importées conduisant notamment à la privatisation de

eux-mêmes, et n'hésitent pas, pour cela, à dépouiller leurs concitoyens. Un épisode de plus, en somme, de la très ancienne lutte des Voraces contre les Coriaces.

## Genève, victime récente

À propos de la « taxe sur le spectacle », Michael Driberg n'hésite pas à affirmer sur le site de Live Music Production : « Après un combat politique de plusieurs années mené avec de fidèles amis, nous avons fait supprimer par le biais d'une votation populaire cette taxe unique qui pénalisait les spectacles se déroulant à Genève. » Rappelons que la culture à Genève a notablement souffert de ce coup d'éclat et que la part de financements publics « disparus » (pas pour tout le monde) grâce à M. Driberg et ses amis a été amputée sur les budgets des lieux de culture ou

---

**La seule carotte offerte au peuple par les initiants est qu'en supprimant sa taxe, Lausanne pourra voir fleurir merveilleusement de très grands concerts avec des vedettes pour le moins mondiales.**

---

la culture nous mènent au contraire vers des sociétés morcelées en ghettos. Penser à la taxe sur les spectacles comme à un « droit des pauvres » incite à mieux résister à ce que les initiants nous présentent comme une tendance « moderne », voire universelle, alors que leur discours ressert la vieille rengaine de ceux qui en veulent toujours plus pour

compensée par le résultat d'autres impôts : ce sont donc bien toujours les artistes ou les contribuables qui paient ces pots cassés.

À Genève, en 2001, le principal argument en faveur de la suppression de la taxe sur les spectacles fut très clairement la promesse de diminution des prix d'entrées des billets. Comme il est resté dans toutes les mémoires

que les baisses furent très partielles et de courte durée, le projet radical lausannois fait l'économie de cette hypocrisie : il est admis que les prix des entrées à Lausanne ne changeront pas lorsque la taxe sera supprimée ! La seule carotte offerte au peuple par les initiants est qu'en supprimant sa taxe, Lausanne pourra voir fleurir merveilleusement de très grands concerts avec des vedettes pour le moins mondiales. Sinon, elle ne les aura pas. Énoncé comme cela, l'argumentaire paraît franchement court. Sa simplicité permettra au contraire de le répéter partout, de le « ma-traquier » et donc de l'imprimer dans la tête d'une majorité de votants.

### **Une étude fondée**

Pour les initiants, seule la suppression de la taxe sur les spectacles permettra le retour des grands concerts, qui permettront une telle débauche en terme de retombées annexes que les impôts de la Ville en sortiront mieux qu'avant. Un grand concert génère-t-il donc tant de profits alentours que cela puisse compenser le manque à gagner des taxes abandonnées ? Lorsque les Rolling

nomiques et culturelles » qu'amènerait, selon les initiants, la suppression de la taxe, les deux auteurs constatent :

« Les retombées des activités nouvelles permettent à la Ville d'escompter des recettes supplémentaires, même si ce retour fiscal ne peut de loin combler la perte de recettes due à la disparition de l'impôt sur les divertissements. »

Et de plus :

« La disparition de l'impôt n'aura pas un impact considérable sur l'attrait de Lausanne, compte tenu de la disponibilité d'excellentes infrastructures dans toutes les villes importantes de Suisse. »

Le point le plus délicat relevé par les auteurs de cette étude tient à l'« acceptabilité de l'impôt en chute libre », autrement dit au fait que l'argument du « moins d'impôt » fonctionne presque toujours sur la population. Ce phénomène apparaît même dans le cas lausannois d'une telle indécence qu'une loi devrait interdire le bradage des impôts tant qu'ils ne sont pas compensés d'une proposition chiffrable de nouvelles ressources pour la communauté. Quelque chose de crédible et non pas, comme

En faveur du maintien de cette taxe communale, la Ville avance l'argument qu'elle peut ainsi récupérer un peu d'aide bienvenue de la part des utilisateurs de ses infrastructures culturelles, sportives ou de délassément qui vivent hors de Lausanne, et ne paient donc pas leurs impôts au chef-lieu mais dans des communes riches des alentours qui peinent systématiquement à contribuer à l'effort général. Sur ce point, les initiants répondent que les Lausannois paieraient donc deux fois la même chose, avec leurs impôts et avec la taxe, sans dire que ce serait triplement le cas s'il fallait compenser l'absence du produit de cette taxe dans les comptes communaux. Non seulement le contribuable lausannois devrait, comme aujourd'hui, payer ses impôts sans aucun changement, le spectateur s'acquitter du même prix du billet, mais en plus – si l'initiative passe – ce seraient à nouveau les impôts des Lausannois qui seraient sollicités pour compenser cette part désormais conservée par les privés !

### **Un contre-projet à seulement un million de perdu**

Constatant la difficulté à maintenir une position attaquée sous le couvert d'une « suppression d'impôt », la Municipalité de Lausanne, conduite par son syndic Daniel Brélaz, a proposé en avril 2010 un contre-projet à l'initiative radicale qu'elle recommande à la population de rejeter comme bien trop extrême. Le contre-projet maintient la taxe de 14 % sur les billets d'entrée aux spectacles, cinémas et manifestations sportives, mais simplifie les opérations pour les utilisateurs occasionnels, contribue à mieux soutenir les sociétés locales et les activités culturelles de création, en accentuant les dérogations ciblées en leur faveur. Les démarches administratives liées à la perception de cette taxe sur les divertissements seraient ainsi simplifiées. De plus, le principe des rétrocessions de la taxe serait abandonné au profit d'un système d'exonérations en faveur des sociétés lausannoises, de leurs activités et de l'animation locale. Quant au million qui serait abandonné (ce qui en laisserait donc encore à peu près cinq pour les finances communales), il servirait à déployer un dispositif permettant de soutenir de grandes manifestations (notamment des grands concerts), « dans le cas où elles présentent un caractère intéressant pour la Ville ». Ce crédit d'un million de francs serait valable quatre ans et permettrait, selon ce contre-projet, « d'intervenir en faveur de ces manifestations en réduisant ou en supprimant le désavantage concurrentiel dont elles pourraient souffrir en comparaison avec d'autres localisations ». □

## **Les organisateurs de « produits » spectaculaires calibrés pour plaire à d'immenses publics ne veulent plus participer à l'enrichissement culturel de la communauté sur laquelle ils vivent, mais seulement exploiter ce qui peut l'être le plus vite et le plus efficacement possible.**

Stones sont venus à Lausanne le samedi 11 août 2007 (opération publicitaire de la Migros pour sa carte Cumulus), on peut légitimement douter que les kébabs, sandwiches et boissons vendus sur le trajet Gare CFF–Stade de la Pontaise ont vraiment généré un supplément d'impôt capable de remplacer la taxe communale fixée, à cette occasion, à plus de 120'000 francs (dont la Migros s'est acquittée, au grand bénéfice de la Ville et de ses habitants !)

Une étude très récente infirme complètement les affirmations des initiants. Réalisée par MM. Alain Schoenenberger et Alexander Mack de Eco'Diagnostic à Genève, elle a été déposée le 8 mars 2010 devant la Municipalité de Lausanne. De près de cent pages et fort documentée, elle est nourrie d'entretiens avec quelques-uns des principaux protagonistes de la prochaine votation (une demi-douzaine d'agents et entrepreneurs de spectacles ainsi que deux représentants des services publics). Au sujet de la « stimulation des activités éco-

nomiques et culturelles », des promesses mirobolantes.

### **Main-basse sur le Pactole**

On peut bien sûr tenter de comprendre l'intérêt égoïste des professionnels du divertissement de masse. Leur activité de diffuseurs leur rapporte bien assez d'argent, parce qu'ils importent des productions, généralement lointaines, dont l'intérêt ne justifie pas le soutien de subventions lausannoises. Ces « produits » spectaculaires calibrés pour plaire à d'immenses publics n'ont pas besoin d'être subventionnés. Ces organisateurs ne veulent donc plus contribuer à alimenter le « droit des pauvres » via les finances de la Ville. Ils ne veulent plus participer à l'enrichissement culturel de la communauté sur laquelle ils vivent, mais seulement exploiter ce qui peut l'être le plus vite et le plus efficacement possible. Il va sans dire que l'essentiel du secteur culturel subventionné, conscient de l'enjeu, est opposé à l'initiative.

# 12 BONNES RAISONS DE VOTER NON LE 26 SEPTEMBRE

## et de garder la taxe lausannoise sur les divertissements

1.

### Contre le détournement d'argent public par le privé

La taxe sur les divertissements rapporte une somme intéressante à la communauté. En tout état de cause, le consommateur lausannois continuera de payer le même prix, avec ou sans acceptation de l'initiative! Évitions donc que lui échappe la part qui lui est rétrocédée aujourd'hui.

2.

### Six millions actuellement en faveur du public

Près de six millions sont actuellement acquis et représentent tout de même 20% de ce que la Ville alloue à son offre culturelle, dont les Lausannois sont fiers et qu'ils n'aimeraient pas voir se réduire.

3.

### Ne pas surpayer le promoteur

Aucune baisse des prix n'étant assurée, ni même hypocritement promise ne serait-ce qu'un temps, les 14% de taxes actuels iraient directement en faveur de l'organisateur!

4.

### En faveur des associations sportives

Des milliers de Lausannois sont membres d'associations sportives et contribuent, dans l'intérêt général, à l'animation de notre ville. Lequel d'entre eux aura assez peu de cœur pour fragiliser les finances communales au moment où la Ville entame un vaste programme de construction de stades? Pour cela aussi il faut conserver la taxe actuelle!

5.

### Pour faire vivre les infrastructures culturelles

La taxe sur les divertissements manquera aussi aux gens de culture si elle n'est plus à disposition de la Municipalité. Il ne faut pas brader ces 14%.

6.

### Pour éviter de futurs arbitrages difficiles

Si les ressources diminuent, il faut alors choisir qui en est le principal perdant, opérations qui pèseraient sur l'actuelle majorité de gauche.

7.

### Pour éviter la privatisation de la culture

De par leur histoire, les pouvoirs publics de la plupart des pays d'Europe soutiennent les arts qui naissent chez eux. N'abandonnons pas ce modèle au profit d'une privatisation généralisée « à l'américaine », réductrice et anti-démocratique.

8.

### Pour ne pas amputer les recettes financières de Lausanne

En ces temps difficiles, faire cadeau de cette taxe à des promoteurs n'est pas judicieux.

9.

### Après ce cadeau fiscal, quel autre?

Dire non à cette mauvaise proposition de suppression des 14% pourrait montrer efficacement que l'argument jusqu'ici quasiment imparable du « moins d'impôt » doit être manié avec plus de précaution!

10.

### Pour éviter de se montrer dupes

Qui a vraiment envie de croire qu'en retrouvant de grands concerts sur son territoire, Lausanne va doper l'activité au point que les impôts ainsi générés compenseront voire dépasseront les montants actuels de la taxe? C'est le discours fallacieux des initiants.

11.

### Les Lausannois ne sont pas des moutons

Si les initiants évoquent volontiers les villes de Suisse dont les citoyens ont volontairement perdu leur taxe sur les spectacles, ils se gardent bien de dire quel a été le sentiment de la majorité de ces citoyens lorsqu'ils se sont rendus compte de l'arnaque dont ils avaient été victimes.

12.

### Des têtes d'affiche à Lausanne, mais pas en détruisant son équilibre financier

Si les gros programmeurs ne mettaient pas tant d'âpreté au gain, ils utiliseraient aussi volontiers à l'occasion les infrastructures existant à Lausanne, même avec les 14% de la taxe, comme a pu le montrer la venue des Rolling Stone voici trois ans, à l'initiative de la Migros. Le bras de fer engagé depuis quelques années pour priver les Lausannois de leur contribution est désolant mais ne devrait pourtant pas inciter les citoyens à lâcher leur dû pour si peu.

Il y a encore une treizième raison de voter NON le 26 septembre : Lausanne doit avancer, non régresser.

# Gratuité

Par Michel Bühler

Une association culturelle me propose, récemment, de participer à une soirée littéraire. Il s'agirait de lire des passages de mon dernier livre, puis de répondre à quelques questions.

Je fais remarquer à l'organisateur que mon métier d'écrivain c'est d'écrire, qu'il me demande là, en quelque sorte, de me transformer en conférencier, que cette prestation me prendra – une heure et demie de voyage aller, une heure et demie retour, une heure de prise de contact et d'installation, deux heures de « spectacle » – environ six heures, que mon garagiste me facture son travail 90 CHF / heure, et que j'aurai des frais de déplacement. Je lui demande donc, vu que je n'ai pas d'autre revenu que celui que me procure ma profession de chanteur-écrivain, s'il est envisageable qu'il rémunère mon travail à un tarif horaire proche de celui de mon mécanicien sur auto. Offusqué, il me répond qu'on m'invite à participer à un acte culturel, qu'il est donc impossible de me payer, mais qu'on peut m'offrir cinquante francs pour mes frais de route. Ma présence est toutefois fortement souhaitée.

Je finis par me laisser convaincre, après tout il faut bien que vive la culture de ce pays...

Quelques jours plus tard, je reçois le papillon annonçant la soirée. Ébahi, je constate que celle-ci est payante, ce dont on ne m'avait pas averti, le prix d'entrée étant fixé à 10 CHF. Je rappelle l'organisateur et lui demande où ira l'argent récolté. Réponse évidente : il faut payer la location de la salle et de la sonorisa-

tion, le salaire du concierge et du pompier de service, les frais de publicité, l'apéritif qui sera offert aux personnes présentes, et quelques faux-frais.

Autrement dit la raison, le cœur même de la manifestation, je veux dire la culture et l'acteur culturel, ne reçoivent aucune rémunération. Par contre, le coût de tout ce qui est matériel et logistique est naturellement réglé, sans discussion.



**La culture génère des profits dont, très souvent, elle ne profite pas.**

Dans un premier temps, je propose à l'organisateur, puisque ma présence est sans valeur, d'offrir aux spectateurs une salle vide, un miro, un concierge, un pompier, et un coup de blanc. Mon humour ne l'atteint pas. Il insiste : il faut absolument que je vienne, je suis déjà annoncé ! Je l'informe alors que l'essentiel de mon intervention, partant de l'exemple concret de cette soirée, portera sur ce paradoxe amusant : la culture génère des profits dont, très souvent, elle ne profite pas.

Deux jours plus tard, je reçois un mail m'informant que l'association se voit contrainte

de se passer de mes services. Un communiqué, envoyé à la presse, annonce mon absence, « suite à un contretemps de dernière minute ».

Cette mésaventure, qui m'a fait sourire n'a, en elle-même, pas grande importance. Elle est cependant significative de la vision que certains ont de la culture et des acteurs culturels. Elle dit en outre que, dans la société qui est la nôtre, s'il est normal de payer l'emballage – le contenant – sans discuter, on pousse de hauts cris dès qu'il s'agit de payer l'essentiel : le contenu. ▣

## ILLUSTRATIONS & CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

couverture : © Bruno Racalbuto • p. 3 : © Antoine Duplan • p. 4 : © Mix & Remix • p. 22 : Michel Bühler © Anne Crété • p. 23 : © Antoine Duplan  
autres illustrations : © Bruno Racalbuto & Contreforme

### Éditeur responsable

Association CultureEnJeu  
Association pour la sauvegarde  
des ressources financières  
des artistes de toute la Suisse

### Adresse

CultureEnJeu  
Rue Charles-Monnard 6  
1003 Lausanne  
Téléphone : +41 (0)21 312 04 04  
E-mail : info@cultureenjeu.ch  
Site internet : www.cultureenjeu.ch

### Comité de rédaction

Arts plastiques :  
Léonore Easton  
Cinéma :  
Frédéric Gonseth, Gérald Morin,  
Christophe Arnould  
Littérature :  
Anne Cuneo  
Musiques :  
Daniel Thomas, Vincent Arlettaz  
Théâtre :  
Joël Aguet, Marco Polli, Gilles Tschudi

### Rédacteur en chef

Gérald Morin  
gerald.morin@cultureenjeu.ch

### Secrétaire de rédaction

Patricia Pacheco  
patricia.pacheco@cultureenjeu.ch

### Administration & abonnements

Marianne Morf  
marianne.morf@cultureenjeu.ch

### Identité visuelle & graphisme

Contreforme  
Noémie Oulevay  
www.contreforme.ch

### Parution quatre fois par an

ISSN 1660-7678  
Reproduction des textes autorisée  
uniquement avec l'accord de l'éditeur  
et avec la citation de la source.

### Rédaction et abonnements

CultureEnJeu  
Case postale 5984  
1002 Lausanne

### Imprimeur

Imprimerie Gasser SA  
Jambe-Ducommun 6a  
2400 Le Locle





# UN LIEN ESSENTIEL

La Loterie Romande distribue quelque 190 millions de francs par an notamment en faveur de la jeunesse, de l'action sociale et de la culture en Suisse romande.

## POUR LE BIEN PUBLIC

[www.loro.ch](http://www.loro.ch)

 Loterie Romande